



Commune d'Echarlens

RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2023

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan;
 - b) le compte de résultats;
 - c) le compte des investissements;
 - d) le tableau des flux de trésorerie;
 - e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

➤ Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

²En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Synthèses	5
3. Quotité d'impôt et taxes communales.....	8
3.1 Quotité d'impôt.....	8
3.2 Taxes communales	8
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	10
4.1 Généralités	10
4.2 Amortissements	10
4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	10
5. Résultat	10
5.1 Vue d'ensemble.....	10
5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)	11
5.3 Compte des investissements	12
5.4 Résultat du financement (autofinancement)	12
6. Compte de résultats	13
6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures	13
6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	14
6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances	17
7. Compte des investissements.....	20
7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières	20
8. Bilan.....	21
9. Tableau des flux de trésorerie.....	22
10. Annexes aux comptes annuels	23
10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO).....	23
10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	24
10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)	25
10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)	26
10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)	27
11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement.....	28
12. Bases légales	29

1. Introduction

Les comptes 2023 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel dégage un bénéfice de CHF 234'088.93 alors que le budget prévoyait un déficit CHF 250'173.20. La justification de cette différence comptes/budget résulte que lorsque nous établissons le budget, toutes les charges prévues sont inscrites et les recettes fiscales qui sont estimées avec prudence.

- l'excédent de produits se justifie par l'augmentation des recettes fiscales, la dissolution des provisions et le prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA
- les charges de transferts sont moins élevées.

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec des charge de CHF 687'108.40 et de produits de CHF 266'680.00

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2023 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2023 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.echarlens.ch



2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a) Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 avril 2021 les réglementations suivantes :

Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs .
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.
- Art. 4 Comptes de régularisation (art.13 et 40 al. 1 let. b LFCo)
Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants ne varient pas, ne sont pas comptabilisés.
- Art. 5 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. à OFCo)
Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs.
² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.
- Art. 6 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 5 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

- Art. 7 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)
¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000.00 francs. Un seul crédit additionnel par objet pourra être accordé.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- Art. 8 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 6'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 2'500.00 francs peuvent ne pas être listés.

- Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

b) Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

Les investissements et les projets importants

Pour l'année 2023, les investissements suivants sont terminés :

1. Réfection marquage et signalisation rallonge	dépassement de CHF	245.15
2. Réfection de la route sur les Fourges	solde non utilisé CHF	3'757.20
3. Route des Chesaux – Phase 1	solde non utilisé CHF	120'327.05
4. Route des Chesaux – Phase 2	solde non utilisé CHF	58'240.30
5. Route du Pra Barzin	solde non utilisé CHF	81'475.65
6. Chemin Pra Tillon (est)	solde non utilisé CHF	2'057.30
7. Epuration Le Lignal et les trois Moulins –	dépassement de CHF	10'269.00

Vous pouvez constater que deux dépassements sont à relever.

Les investissements reportés sur 2024 sont:

1. Informatique
2. Toiture du restaurant La Croix-Verte
3. Planification projets de génie civil
4. Route du Ranto
5. Route du Sapier
6. PIEP et règlement communal
7. Travaux PGEE - suite

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2023 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	70.00 %
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	70.00 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.5 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00 %

3.2 Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable:

Taxe de raccordement habitant :	CHF 2'000.00 TTC par point de racc. CHF 500.00 TTC par appartement ou studio supplémentaire
Taxe de raccordement artisanat, industrie, agriculture	CHF 2000.00 TTC par point de racc. 1 ¼ » CHF 750.00 TTC par ¼ pouce supplémentaire
Taxe d'utilisation (de consommation) au m3	CHF 2.25 TTC
Taxe de base	CHF 0.00
Taxe de location des compteurs	CHF 36.00 TTC
Le prix de l'eau consommée est	CHF 2.25/m3 TTC

3.2.2 Taxes du traitement des eaux :

Taxe de raccordement eaux usées:	CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ou CHF 1.05 par m3 si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle, jusqu'à une surface maximale de 1'000 m2, multipliée par un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.60 pour un fonds construit hors de la zone à bâtir et zones agricoles
Taxe fixe par équivalent-habitant déterminé :	CHF 370.00 HT CHF 370.00 HT en cas d'agrandissements ou transformations
Taxe d'exploitation selon eaux consommée	CHF 2.20 par m3
Taxe de base m2 de surface de parcelle	CHF 0.50/m2 TTC

3.2.3 Taxes déchets :

Taxe de base par habitant, dès la 20 ^{ème} année	CHF 75.00
Taxe de base pour l'élimination des déchets des entreprises	CHF 300.00
Taxe de base pour les résidences secondaires	CHF 100.00
Prix de l'élimination des déchets taxe au sac	CHF 2.00 à CHF 9.00

3.2.4 Taxes d'inhumations :

Creusage d'une tombe personnes domiciliées dans la commune (inhumation 20 ans)	CHF 1'500.00 maximum
Creusage d'une tombe personnes non domiciliées dans la commune	CHF 2'000.00 maximum
Pose d'une urne dans le columbarium (maximum 20 ans)	CHF 350.00
Dépôt de l'urne dans une tombe cinéraire	CHF 350.00

Taxes d'entrée

Taxe pour les personnes non domiciliées dans la commune	CHF 500.00
---	------------

3.2.5 Taxe d'exemption du Service du feu :

Taxe d'exemption annuelle de 20 à 40 ans	CHF 150.00
--	------------

3.2.6 Taxe/Impôt sur les chiens :

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton qui est facturée séparément.

3.2.7 Taxe place d'amarrage

Taxe annuelle citoyen d'Echarlens	gratuit
Taxe annuelle non domicilié à Echarlens	CHF 50.00



4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Les comptes 2023 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultat

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023
90	Clôture du compte de résultats	234'088.93	-250'173.20
400	Impôts directs, personnes physiques	1'885'944.75	1'929'880.00
401	Impôts directs, personnes morales	72'871.10	11'500.00
4021	Impôts fonciers	158'884.15	167'000.00
5 ./ 6	Investissements nets	420'428.40	1'583'000.00

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	3'501'071.62	3'648'539.80
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	3'184'373.17	3'063'549.45
	Résultat de l'activité d'exploitation	-316'698.45	-584'990.35
34	Charges financières	7'471.60	7'000.00
44	Revenus financiers	296'898'87	272'306.30
	Résultat provenant de financement	289'427.27	265'306.30
	Résultat opérationnel	-27'271.18	-319'684.05.
38	Charges extraordinaires	-	--
48	Revenus extraordinaires	261'360.11	70'366.85
	Résultat extraordinaire	261'360.11	70'366.85
39	Imputations internes	6'697.30	5'561.00
49	Imputations internes	6'697.30	4'705.00
	Total imputations internes	0-	856.00
	Résultat total, compte de résultats	234'088.93	-250'173.20

Commentaires :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux.

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 27'271.18

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 261'360.11

Le résultat total, soit CHF 234'088.93 d'excédent de produits sera viré au capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2023 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 143'129.40 par an correspondant à 2.64 % de la valeur de notre patrimoine administratif sans les terrains, alpages et les forêts. La dissolution de l'AMER nous fait bénéficier de CHF 98'248.46

Le résultat **opérationnel** peut être comparé à l'ancien compte de fonctionnement.

5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2023	Budget 2023
690	Report au bilan des dépenses	687'108.40	1'583'000.00
590	Report au bilan des recettes	266'680.00	0
	Résultat du compte des investissements	420'428.40	1'583'000.00

5.4 Résultat du financement (autofinancement)S

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	234'088.93
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	247'517.80
35 +	Attributions aux financements spéciaux	210'188.52
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	26'119.62
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
299 +	Attributions aux capitaux propres	
296 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
466 -	Amortissement des subventions d'investissements protégées au passif	38'940.90
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	163'111.65
	Autofinancement (Cash-flow)	463'623.08
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	420'428.40
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	43'194.68

d) Commentaires :

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt.

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

CHARGES		Comptes		Budgets	
		2023		2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges d'exploitation	399 140.20		402 288.25	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	527 306.31		553 174.90	
33	Amortissements du patrimoine administratif	247 517.80		233 593.45	
34	Charges financières	7 471.60		7 000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	210 188.52		125 036.50	
36	Charges de transferts	2 116 918.79		2 334 446.70	
37	Subventions redistribuées	0.00		0.00	
38	Charges extraordinaires	0.00		0.00	
39	Imputations internes	6 697.30		5 561.00	
3	Total des charges	3 515 240.52		3 661 100.80	
REVENUS		Comptes		Budgets	
		2023		2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		-2 336 268.50		-2 202 380.00
41	Patentes et concessions		-16 765.78		-15 000.00
42	Taxes		-551 678.23		-497 336.00
43	Revenus divers		0.00		0.00
44	Revenus financiers		-296 898.87		-272 306.30
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-26 119.62		-44 230.25
46	Revenus de transferts		-253 541.04		-304 603.20
47	Subventions à redistribuer		0.00		0.00
48	Revenus extraordinaires		-261 360.11		-70 366.85
49	Imputations internes		-6 697.30		-4 705.00
4	Total des revenus		-3 749 329.45		-3 410 927.60
CLÔTURE		Comptes		Budgets	
		2023		2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultat	234 088.93			250 173.20
9	Compte de clôture	234 088.93			250 173.20

Commentaires :

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 145'860.28 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 338'401.85

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2023		Budget 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE Excédent de produits/charges	454 494.10	201 967.77 252 526.33	456 063.85	181 805.85 274 258.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE Excédent de produits/charges	115 878.42	65 030.85 50 847.57	98 825.50	43 923.80 54 901.70
2	FORMATION Excédent de produits/charges	1 239 997.90	139 462.30 1 100 535.60	1 315 063.20	201 790.10 1 113 273.10
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS Excédent de produits/charges	70 240.73	70 240.73	76 085.95	76 085.95
4	SANTE Excédent de produits/charges	368 603.59	3 457.40 365 146.19	396 704.00	1 000.00 395 704.00
5	PREVOYANCE SOCIALE Excédent de produits/charges	382 975.96	987.30 381 988.66	410 408.85	1 000.00 409 408.85
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION Excédent de produits/charges	291 397.62	9 089.83 282 307.79	277 686.00	38 939.30 238 746.70
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERR. Excédent de produits/charges	676 686.75	624 587.16 52 099.59	586 889.40	536 409.55 50 479.85
8	ECONOMIE PUBLIQUE Excédent de produits/charges	19 489.42	312.50 19 176.92	23 874.05	6 826.00 17 048.05
9	FINANCES ET IMPOTS Excédent de produits/charges	-104 523.97 2 808 958.31	2 704 434.34	19 500.00 2 379 733.00	2 399 233.00
	TOTAUX	3 515 240.52	3 749 329.45	3 661 100.80	3 410 927.60
	Excédent de produits/ charges	234 088.93			250 173.20

Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

- 0. Administration générale** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Exécutif: les vacances sont à la baisse
 - Service généraux : les frais pour la maintenance de logiciels – contrat sont à la hausse.
 - Immeubles administratifs : la vieille église a subi un entretien urgent ; les coûts concernant l'entretien des installations techniques pour l'immeuble de la Croix-Verte sont à la hausse. Cependant, l'achat de meubles prévu pour le restaurant la Croix-Verte n'a pas eu lieu et l'inscription d'une servitude pour le Groupe E a été imputée au compte location parchets et divers.
 - Le prélèvement à la réserve liée au retraitement du PA est imputé au chapitre 9.

- 1. Ordre et sécurité publics, défense** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Questions juridiques générales : la participation à la mensuration officielle facturée par le canton a été refacturée aux propriétaires concernés.
 - Défense militaire : Participation de la commune à la mise en conformité du stand de tir.

- 2. Formation** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Accueil extra-scolaire : la part communale à la prise en charge du déficit est moins élevée.
 - Les charges de transferts sont moins élevées.

- 3. Culture, sports et loisirs** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Musique et théâtre : la participation salle de la culture CO2 et imputée au chapitre culture, autre.

- 4. Santé** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Service de sauvetage : remboursement d'excédents des années antérieures par le RSSG.
 - Les charges de transferts sont moins élevées.

- 5. Prévoyance sociale** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Différence liée aux charges de transferts

- 6. Trafic et télécommunications** – les charges nettes sont supérieures au budget
 - Routes communales : L'entretien du réseau routier et des véhicules a été sous-estimé
 - Le Prélèvement à la réserve liée au retraitement du PA a été imputée au chapitre 9.

- 7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire – comptes équilibrés**
 - Le chapitre « approvisionnement en eau est couvert à 100% après attributions au financement spécial maintien de la valeur. Le chapitre traitement des eaux usées est couvert à 100% après prélèvement au financement spécial équilibre du compte. Le chapitre gestion des déchets est couvert à CHF 88 %

- 8. Économie publique** – les charges nettes sont légèrement supérieures au budget
 - Combustibles et énergie : Les dividendes Gruyère Energie sont imputées au compte 9500.4420.00. Toutefois, il n'y a pas eu de versement.

9. Finances et impôts

- Impôts communaux spéciaux :
 - impôts sur les gains immobiliers : + ≈CHF 74' 000.--
 - impôts sur les mutations immobilières + ≈CHF 38'000.—
- Impôts communaux généraux :
 - impôts sur le bénéfice des PM années précédentes +≈ CHF 61'000.--
 - impôts sur les prestations en capital +≈ CHF 61'000.--
 - impôts sur le revenu des personnes physiques = une baisse de CHF 60'000.--
 - diminution de la provision pour débiteurs douteux de +CHF 53'824.11
- Postes non ventilables
 - dissolution de la réserve pour la CPPEF +≈CHF 75'000.00
 - prélèvement sur fonds routes et fonds rénovation la Croix-Verte +≈CHF 20'000.--
 - prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA + ≈CHF 143'000.-Lors de l'élaboration du budget, le montant de la réserve n'était pas encore connu, seulement CHF 70'000.-- ont été dispatchés dans divers dicastères.

Pour conclure, la situation financière de notre commune est bonne à l'image de ces 10 dernières années. En effet, le résultat opérationnel était toujours positif.

6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 6'000.00 – les montants en dessous de CHF 2'500.00 ne sont pas commentés

Compte	Désignation	Comptes	Budget	Ecart 2023	
		2023	2023	Charges	Commentaire
		Charges	Charges	Charges	
0110.3000.00	Rémunération de la Commission financière non soumis AVS	1'650.00	1'200.00	450.00	
0110.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	3.31		3.31	
0110.3055.00	Cotisation à l'assurance d'indemnités journalières	49.59		49.59	
0110.3170.00	Frais de réception communale	1'170.30	150.00	1'020.30	
0120.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	67.58	55.00	12.58	
0120.3055.00	Cotisation à l'ass. d'indemnités journalières maladie	811.08		811.08	
0120.3099.00	Autres charges du personnel - Exécutif	1'859.50	1'500.00	359.50	
0120.3130.00	Frais de port	423.85	100.00	323.85	
0210.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	391.80		391.80	
0210.3130.16	Frais de port	1'811.10		1'811.10	
0210.3158.00	Maintenance des logiciels - contrats et mise à jour	5'440.80	3'000.00	2'440.80	interventions et maintenance
0220.3099.00	Autres charges du personnel	1'366.00	1'000.00	366.00	
0220.3110.00	Meubles, machines et appareils de bureau, photocopieuses	1'338.90		1'338.90	
0220.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	376.95		376.95	
0220.3130.04	Frais de réception et délégations	1'822.60	1'500.00	322.60	
0220.3130.17	Mise sous pli matériel de vote	381.95		381.95	
0220.3158.00	Maintenance de logiciel et mise à jour	6'540.96	3'000.00	3'540.96	interventions et maintenance
0290.3144.01	Entretien du bureau communal	3'848.15	500.00	3'348.15	pose porte de séparation
0290.3199.01	Décompte de charges immeuble La Croix-Verte	902.45		902.45	
1610.3636.00	Subvention versée à la Société de tir	1'558.10	950.00	608.10	
2120.3130.00	Frais de transports des élèves	126.50		126.50	
2170.3144.00	Entretien exceptionnel du bâtiment	2'427.55		2'427.55	
2180.3637.00	Subventions aux parents AES	1'931.00	850.00	1'081.00	
2200.3612.00	Contribution classes de développement	142.10		142.10	
2300.3637.01	Subventions de fin d'apprentissage / étude	10'000.00	5'000.00	5'000.00	jeunes en fin de formation
3290.3010.00	Salaire de l'employé communal	1'874.65		1'874.65	
3290.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	101.76		101.76	
3290.3052.00	Cotisation à la caisse de pension	77.01		77.01	
3290.3053.00	Cotisation à l'assurance-accidents	58.97		58.97	
3290.3054.00	Cotisation à la caisse de compensation pour AF	34.84		34.84	
3290.3055.00	Cotisation à l'assurance d'indemnités journalières	20.40		20.40	
3290.3636.02	Dons aux manifestations diverses culturelles	3'789.15	500.00	3'289.15	RJG t-shirts / fête de musique
3420.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	418.90	150.00	268.90	

3420.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	256.29	188.75	67.54	
3420.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	166.69	88.20	78.49	
3420.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation pour AF	160.79	57.60	103.19	
3420.3119.00	Matériel et installation parc et jardin	4'298.65	1'500.00	2'798.65	table pique-nique et terrassement
3420.3140.00	Entretien parcs et jardins, fleurs	2'927.55	1'000.00	1'927.55	
3420.3170.01	Dédommagements véhicules édilité "fleurs"	249.40	200.00	49.40	
4330.3611.00	Service dentaire cantonal SDS	3'457.30	1'000.00	2'457.30	
6150.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	599.83	58.10	541.73	
6150.3101.02	Sable et sel pour le déneigement	5'316.50	3'000.00	2'316.50	
6150.3111.00	Machines, appareils, véhicules, outils	9'609.80	7'000.00	2'609.80	chaînes à neige pour tracteurs
6150.3120.00	Électricité éclairage publique	9'097.40	7'000.00	2'097.40	
6150.3134.02	Primes d'assurances div.	1'168.25	933.00	235.25	
6150.3137.01	Impôts et permis véhicules	3'032.35	350.00	2'682.35	voir compte budget 6150.3134.01
6150.3151.01	Entretien des véhicules	10'776.05	5'000.00	5'776.05	réparation tracteur New-Holland
6150.3161.00	Location silo à sel Taufix	4'200.30		4'200.30	location pour garder le sel au sec
6150.3170.00	Dédommagements véhicules routes	322.50	200.00	122.50	
6150.3170.01	Dédommagements véhicules édilité	315.75	200.00	115.75	
6220.3010.00	Salaires de l'employé communal	2'412.00	1'590.10	821.90	
6220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	162.89	102.85	60.04	
6220.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	203.09	129.45	73.64	
6220.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	50.76	41.00	9.76	
6220.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	62.53	39.50	23.03	
6220.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	31.59	20.30	11.29	
6220.3170.00	Dédommagements véhicules de voirie	29.90		29.90	
7100.3010.00	Salaires de l'employé communal	688.05	310.45	377.60	
7100.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	47.49	21.45	26.04	
7100.3052.00	Cotisations à la caisses de pension	59.22	26.95	32.27	
7100.3053.00	Cotisations à l'assurance accidents	18.54	8.35	10.19	
7100.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	18.24	8.25	9.99	
7100.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	9.00	4.05	4.95	
7100.3131.00	Honoraires et prestations de service	2'378.00		2'378.00	
7100.3612.10	Participation ACAPE, associations communes	10'344.00	6'800.00	3'544.00	augmentation frais fixes par habitants
7200.3132.00	Honoraires & prestations service - ingénierie	3'795.95	3'000.00	795.95	
7300.3010.00	Salaires du personnel	11'592.05	9'587.80	2'004.25	
7300.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	524.48	385.80	138.68	
7300.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	615.15	485.35	129.80	
7300.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	238.47	184.40	54.07	
7300.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	201.32	148.10	53.22	
7300.3101.00	Matériel et fournitures	3'267.15	1'000.00	2'267.15	
7300.3120.01	Eau, consommation	40.60		40.60	
7300.3130.03	Vieux papier	5'164.95	1'000.00	4'164.95	coûts papier en augmentation

7300.3130.04	Fer et aluminium	770.45	600.00	170.45	
7710.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	38.67	10.70	27.97	
7710.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	14.85	4.10	10.75	
7710.3101.01	Matériel et fournitures	290.60	100.00	190.60	
7790.3010.00	Salaires du personnel	5'422.60	3'595.80	1'826.80	
7790.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	359.87	239.15	120.72	
7790.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	448.65	299.30	149.35	
7790.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	142.25	92.85	49.40	
7790.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	138.14	91.30	46.84	
7790.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	70.96	47.05	23.91	
7790.3900.00	Imputation interne sacs poubelles	325.00	100.00	225.00	
7900.3000.00	Salaires du personnel	4'312.50	1'000.00	3'312.50	honoraire architecte (dossiers en plus)
7900.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	6.47		6.47	
7900.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	69.50		69.50	
7900.3130.01	Autorisations de construire - avance permis	5'197.10	2'000.00	3'197.10	équilibré par la refacturation des permis
7900.3132.00	Honoraires de conseillers externes et prestations service	7'891.63	4'000.00	3'891.63	Pré-étude Mobul
7900.3199.00	Remboursements cartes construction	10'000.00	5'800.00	4'200.00	voir compte 7900.4210.01 - facturation
8110.3636.01	Dons aux associations	250.00		250.00	
8180.3636.02	Participation au captage d'eau, alpage "Pie Rouge de Rue	5'148.05	2'000.00	3'148.05	Syndicat - participation à l'achat d'eau 2022 et à l'entretien
8400.3010.00	Salaires du personnel	1'529.20	907.15	622.05	
8400.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	105.57	55.75	49.82	
8400.3052.00	Cotisations à la caisse de pension	131.62	70.10	61.52	
8400.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	41.20	22.60	18.60	
8400.3054.00	Cotisations à la caisse de compensation AF	40.51	21.40	19.11	
8400.3055.00	Cotisations à l'ass. d'indemnités journalières maladie	20.02	11.85	8.17	
8400.3170.00	Dédommagements véhicules édilité	27.60		27.60	
8400.3632.13	Entretien sentier des Légendes	1'338.00	1'000.00	338.00	

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 6'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart 2023	Différence	
		Charges	Charges	Charges	en %	Explicatif
0290.3144.05	Entretien de la vieille église	12 868.00		12 868.00	100	barres de sécurité tour de la toiture
0290.3150.00	Entretien mobilier & install.techniques (Croix-Verte)	15 795.30	7 000.00	8 795.30	125.64	remplacement de la sono - accord de la CF
1400.3130.01	Participation à la mensuration officielle et l'information	18 136.70	2 400.00	15 736.70	655.69	voir compte 1400.4260.00 - refacturation
1500.3612.11	Versement du produit des taxes aux SSF	31 631.25		31 631.25	100	voir compte 1500.3612.10 du budget
1610.3612.00	Participation communale aux frais du stand de tir	7 186.40	905.00	6 281.40	694.07	mise en conformité du stand de tir
2181.3612.10	AES La Passerelle - déficit	27 184.10		27 184.10	100	voir compte 2181.3612.00 du budget
7100.3143.01	Canalisations / entretien du réseau par des tiers (travaux)	26 334.60	20 000.00	6 334.60	31.67	remplacement conduite après fuite - accord de la CF
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	106 155.57	21 536.50	84 619.07	392.91	pour équilibre du compte

Commentaires :

Les principales différences proviennent des comptes : bâtiments administratifs, Défense et approvisionnement en eaux.

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2023		Budget 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	658'189.10	-	1'524'874.50	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	28'919.30	-	58'125.50	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	687'108.40	-	1'583'000.00	-

RECETTES		Comptes 2023		Budget 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	266'680.00	-	-	-
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
6	Total recettes	266'680.00	-	-	-

CLÔTURE		Comptes 2023		Budget 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	266'680.00	-	-	-
690	Report au bilan des dépenses	-	687'108'40	-	1'583'000.00
690	Excédent de recettes/dépenses	-	420'428.40	-	1'583'000.00

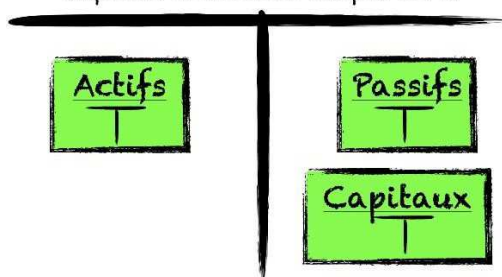


8. Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Bilan au 31.12.2023
1	ACTIF	12'625'482.09	12'936'273.09
10	Patrimoine financier PF	4'399'091.81	4'350'292.21
100	Disponibilités et placements à court terme	3'022'781.97	2'668'510.81
101	Créances	-1'638'882.01	-1'281'658.35
104	Actifs de régularisation	2'256'264.50	2'206'512.40
107	Placements financiers à long terme	17'177.35	15'177.35
108	Immobilisations corporelles PF	741'750.00	741'750.00
14	Patrimoine administratif PA	8'226'390.28	8'585'980.88
140	Immobilisations corporelles PA	7'917'133.73	8'385'890.13
142	Immobilisations incorporelles PA	112'788.60	91'460.50
144	Prêts PA	80'000.00	0.00
145	Participations, capital social PA	116'467.95	108'630.25
2	PASSIF	-12'625'482.09	-12'936'273.09
20	Capitaux de tiers	-1'779'311.77	-1'815'074.34
200	Engagements courants	-126'420.25	-50'513.78
204	Passifs de régularisation (RG)	-128'370.69	-107'439.30
205	Provisions à court terme	-75'156.42	0.00
206	Engagements financiers à long terme	-731'864.35	-959'603.45
208	Provision à long terme	-717'500.06	-697'517.81
29	Capital propre	-10'846'170.32	-11'121'198.75
290	Financement spéciaux	-2'494'714.41	-2'678'783.31
295	Réserve liée au retraitement PA	-1'288'164.61	-1'145'035.21
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-7'063'291.30	-7'297'380.23

L'équation comptable fondamentale
(exprimée à l'aide des comptes en T)



Manuel de gestion-réflexion / Christian Labour

9. Tableau des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	234 088.93
33	Amortissement du patrimoine administratif	247 517.80
35	Attributions aux financements spéciaux	210 188.52
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-26 119.62
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
466	Amortissements des subventions des investissements	-38 940.90
389	Attributions aux capitaux propres	
4490	Revalorisation du patrimoine financier	
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-163 111.65
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		463 623.08
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-357 223.66
102	Variation des placements financiers à court terme	
104	Variation des actifs de régularisation	49 752.10
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	
1079	Variation des placements financiers à long terme	2 000.00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	
144	Variation prêts	80 000.00
200	Variation des engagements courants	-75 906.47
204	Variation des passifs de régularisations	-20 931.39
205	Variation des provisions à court terme	-75 156.42
208	Variation des provisions à long terme	
290	Variation des engagements des financements spéciaux	
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-397 465.84
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
5900	Recettes d'investissement	266 680.00
6900	Dépenses d'investissement	-687 108.40
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-420 428.40
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2064	Variation des emprunts	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		0
VARIATION DE TRESORERIE		-354 271.16
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	3 022 781.97
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	2 668 510.81
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-354 271.16

10. Annexes aux comptes annuels

10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

	290	291	295	299	29
Comptes 2023	Financements spéciaux	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Excédent ou découvert du bilan	TOTAL Capital propre
Etat au 01.01.	2 494 714.41	0.00	1 288 164.61	7 063 291.30	10 846 170.32
Attribution aux financements spéciaux	210 188.52				210 188.52
Prélèvements sur les financements spéciaux	-26 119.62				-26 119.62
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du Patrimoine administratif (sur 20 ans)			-143 129.40		-143 129.40
Résultat annuel		-		234 088.93	234 088.93
Etat au 31.12.	2 678 783.31	0.00	1 145 035.21	7 297 380.23	11 121 198.75

10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

	2056	2088	205 et 208
Comptes annuels 2023	Provisions à court terme pour engagement de prévoyance	Provision à long terme du compte des investissements	
Etat au 01.01.	75 156.42	717 500.06	792 656.48
Dissolution de la provision caisse de pension personnel de l'Etat	-51 059.42		-51 059.42
Dissolution de la provision caisse de pension personnel Humilimont	-24 097.00		-24 097.00
Utilisation partielle de la réserve fonds route - investissements		-10 711.50	-10 711.50
Utilisation partielle réserve rénovation Croix-Verte - investissements		-9 270.75	-9 270.75
Etat au 31.12.2023	0.00	697 517.81	697 517.81

10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

	10702.00	10703.00	10704.00	14540.00	14520.02	14550.01	14550.02	14550.03	14550.04
Nom de l'organisation	Banque Raiffeisen	Actions SI EVERDES	Gruyère Energie	Participation à la SAIDEF Posieux	Participation à la STEP Vuippens (AIS)	Actions Espace Gruyère	Actions Remontés La Berra SA	Télécabine Charmey Les Dents Verts SA	Coopérative fromages alpage
Forme juridique	Société coopérative	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Association des communes	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Coopérative
Activités, tâches publique accomplies	collecter l'épargne des détenteurs de capitaux; accorder des crédits aux agents économiques déficitaires; gérer les dépôts et offrir des services financiers.	Construction, acquisition, vente, gérance de tous immeubles	Produire, approvisionner et distribuer de l'énergie	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets	Epuration des eaux usées du bassin de la Sionge	Promouvoir l'économie régionale, renforcer l'image de Bulle en tant que centre de l'élevage et de l'agriculture en général, créer et exploiter un centre d'activités	Construction et exploitation de remontées mécaniques à la Berra	Construction et exploitation de remontées Charmey	Sauvegarder la production du Gruyère et du Vacherin d'alpage
Capital total de l'organisation		80'000.00	8'910'000.00	27'000'000.00		3'389'550.00	4'500'000.00		
Part de la commune				0.00083%					
Valeur d'acquisition de la participation	200.00	3'000.00	123'750.00	22'560.00	261'266.85	600.00	1'000.00	1000.00	100.00
Valeur comptable de la participation	200.00	1.00	1.00	1.00	108'625.25	1.00	1.00	1.00	1.00
Principales autres parties intéressées					Bulle, Corbières, Hauteville, Marsens, Morlon, Pont-en-Ogoz, Pont-La-Ville, Riaz, La Roche, Sorens, Vaulruz, Vuadens				
Participations que détient en propre l'organisation									

10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

Compte / Num. d'immobilisation MCH2	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Valeur au bilan au	MCH2 cpte amortissement	Amortissements cumulés au	Valeur résiduelle MCH2 au	Dépenses- Recettes d'investissements
			01.01.2023	2023	31.12.2023	31.12.2023	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		10 733 704.67	10 046 596.27	218 352.00	2 865 806.40	7 867 898.27	687 108.40
1400	Terrains (bâti et non bâti)	2 059 034.60	2 059 034.60	-	-	2 059 034.60	-
1401	Routes et voies de communications	2 760 907.45	2 297 455.50	71 504.00	839 404.40	1 921 503.05	463 451.95
1402	Aménagement des cours d'eau	55 881.30	55 881.30	2 794.10	32 348.60	23 532.70	-
1403	Autres ouvrages de génie civil	2 348 007.66	2 341 107.66	42 030.40	518 075.10	1 829 932.56	6 900.00
1404	Bâtiments	3 329 863.36	3 142 026.21	95 713.50	1 451 213.30	1 878 650.06	187 837.15
1405	Forêts	24 891.00	24 891.00	-	-	24 891.00	-
1406	Biens meubles	155 119.30	126 200.00	6 310.00	24 765.00	130 354.30	28 919.30
1407	Installations en constructions						
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 032 133.51	1 032 133.51	29 165.80	291 495.00	740 638.51	0.00
1409	Autres immobilisations corporelles (terrains alpages)	517 991.86	517 991.86	-	-	517 991.86	-
1429	Autres immobilisations incorporelles (plans)	230 314.80	230 314.80	21 328.10	138 853.40	91 461.40	-
145-2,-4	Participations	283 826.85	283 826.85	7 837.70	152 641.60	131 185.25	-
IMMOBILISATION CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		741 750.00	741 750.00	-	-	741 750.00	0.00
1080.00	Terrains non bâtis	741 750.00	741 750.00	-		741 750.00	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		-1 390 950.45	-1 124 270.45	-38 940.90	-431 347.00	-959 603.45	-266 680.00
2068	Subventions d'investissement passif	-1 390 950.45	-1 124 270.45	-38 940.90	-431 347.00	-959 603.45	-266 680.00

11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Valeurs indicatives

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-66.66%	BON
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	110%	HAUTE CONJONCTURE
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	BON
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	53%	BON
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	18%	Effort d'investissement moyen
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	5%	Charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-1856.086329	Patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	12%	MOYEN

Commentaires :

Voici les indicateurs financiers et vous constaterez que les valeurs indicatives sont bonnes:

- Le taux d'endettement net
- Le degré d'autofinancement
- La part de charges d'intérêts
- La dette brute par rapport aux revenus
- La proportion des investissements
- La part du service de la dette
- La dette nette par habitant en francs
- Le taux d'autofinancement

L'endettement au 31.12.2023 auprès de nos associations régionales s'élève à CHF 1'937'564.89. Si nous n'imputons pas ces engagements hors bilan, le taux d'endettement net serait de -149.59%, la dette brut par rapport aux revenus de 1% et la dette nette par habitant de -CHF 4'165.46

12. *Bases légales*

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlements communaux

<https://www.echarlens.ch/index.php/administration/reglements>